

Subventions de mobilisation des connaissances 2026 : Santé mentale des personnes âgées

Améliorer la santé mentale et le bien-être émotionnel des personnes âgées

Appel de demandes (AD)

À propos de la Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis plus de vingt-cinq ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un excellent bassin de talent pour demeurer à l'avant-garde de la recherche sur le cerveau. La vision de la Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé ou malade, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) est un accord public-privé entre le gouvernement du Canada, par l'entremise de Santé Canada, et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et la mobilisation des connaissances, ainsi que de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. Le Fonds appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée, en accélérant le rythme des découvertes et de la mobilisation des connaissances afin d'améliorer la santé et la qualité de vie de la population canadienne atteinte de troubles neurologiques.

www.braincanada.ca/fr

À propos du Centre d'innovation sur la santé du cerveau et le vieillissement (CABHI)

Le Centre d'innovation sur la santé du cerveau et le vieillissement (CABHI), propulsé par Baycrest, a été créé en 2015 afin de soutenir les chercheurs, les cliniciens et les innovateurs dans le développement et l'adoption d'innovations transformatrices visant à améliorer la vie des personnes âgées, notamment celles touchées par la démence. Le CABHI est une collaboration unique de partenaires des soins de santé, des sciences, de l'industrie, du secteur sans but lucratif et du gouvernement. Grâce à ses programmes de financement et à ses services d'accélération sur mesure, notamment l'accès à divers groupes d'utilisateurs finaux, le CABHI fait progresser les innovations transformatrices en matière de vieillissement et de santé cérébrale au Canada et dans le monde. Le CABHI tient à remercier chaleureusement le Fonds stratégique des sciences d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada ainsi que le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité pour leur soutien. Pour en savoir plus, rendez-vous à www.cabhi.com.

Table de matières

Introduction	3
Portée.....	3
Renseignements sur la subvention	4
Équité, diversité et inclusion.....	5
Admissibilité.....	5
Utilisation des fonds	6
Critères d'évaluation.....	7
Calendrier.....	7
Comment présenter une demande	8
Formulaire d'inscription.....	8
Demande détaillée.....	9
Processus d'examen.....	12
Confidentialité et propriété	12
Intelligence artificielle.....	13
Communications	13
Renseignements.....	13
Règles et obligations supplémentaires	13
Annexe : Lignes directrices sur les dépenses remboursables.....	15

Note : Le masculin est utilisé dans ce document pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

Introduction

Le programme de *Subventions de mobilisation des connaissances : Santé mentale des personnes âgées* vise à raccourcir le délai entre la production de données issues de la recherche et leur mise en pratique, afin d'améliorer la santé mentale des personnes âgées. On estime qu'il s'écoule de 14 à 17 ans avant que les résultats de la recherche ne soient intégrés à la pratique clinique, ce qui entraîne des retards dans leur mise en œuvre ou des occasions manquées.

Ce programme contribuera à soutenir la mobilisation des connaissances issues de la recherche afin d'éclairer l'élaboration de solutions, d'outils, de ressources et de programmes fondés sur des données probantes, susceptibles de profiter à l'ensemble de la population canadienne. Ces investissements devraient générer des retombées sociales positives en répondant aux besoins non satisfaits en matière de santé mentale, et ce, dans toutes les régions géographiques du Canada.

Portée

L'objectif du programme de ***Subventions de mobilisation des connaissances 2026 : Santé mentale des personnes âgées*** est de soutenir des projets qui donnent lieu à des applications novatrices et pratiques à partir de résultats de recherche existants afin d'améliorer la **santé mentale et le bien-être émotionnel des personnes âgées (60 ans et plus)**, y compris celles aux prises avec la démence, un déclin cognitif ou d'autres troubles neurologiques, ainsi que de leurs partenaires de soins (proches aidants et prestataires de soins professionnels).

Aux fins du présent programme de financement, **le soutien à la santé mentale des personnes âgées** englobe des sphères multiples et croisées du domaine de la santé mentale liée au vieillissement, y compris les besoins en matière de santé mentale des personnes qui vivent des changements d'humeur, de comportement ou de bien-être psychologique associés à la démence ou à d'autres troubles neurologiques. Les interventions peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Soutenir le dépistage précoce et la prise en charge des besoins en matière de santé mentale chez les personnes âgées, notamment les troubles de l'humeur, l'anxiété, les changements comportementaux ou psychologiques associés à la démence, au déclin cognitif ou à une maladie neurologique.
- Faire progresser les approches préventives, de promotion et de soutien visant à préserver ou à améliorer la santé mentale et la qualité de vie des personnes âgées, notamment grâce à des mesures de soutien psychosociales, communautaires et intégrées aux soins.
- Protéger et renforcer la santé mentale et le bien-être des partenaires de soins, y compris les proches aidants et les prestataires de soins professionnels qui soutiennent les personnes âgées.

Les projets financés s'attaqueront à un obstacle important à l'adoption concrète d'innovations transformatrices en matière de santé mentale pour les personnes âgées, en impulsant le changement chez les décideurs, les professionnels, tels que les prestataires de soins de santé, et les proches aidants ainsi que chez les personnes qui subissent les répercussions de ces politiques et pratiques.

Les projets doivent inclure l'engagement des [parties prenantes](#) ainsi qu'un plan d'[évaluation](#) et de [durabilité](#), et doivent être axés sur **un ou plusieurs** des objectifs suivants :

- développement des [résultats](#) en matière de mobilisation des connaissances (MC) ;

- dissémination des connaissances en vue d'accroître le rayonnement et l'utilisation des résultats en matière de mobilisation des connaissances ;
- mise en œuvre des preuves de recherche existantes.

Les équipes doivent travailler en collaboration avec les parties prenantes au fil du projet de mobilisation des connaissances proposé. Cette démarche itérative de coproduction faisant appel aux utilisateurs concernés devrait accroître l'applicabilité, la distribution et la mise en œuvre du ou des résultats du projet, ce qui en maximisera le(s) bienfait(s) potentiel(s).

Le financement devrait permettre de combler le fossé entre la production de données de recherche et leur application pratique en vue d'améliorer la santé mentale des personnes âgées au Canada, en permettant :

- Développement et/ou diffusion de nouveaux résultats en matière de mobilisation des connaissances qui ne verraient pas le jour autrement.
- Diffusion élargie de résultats existants et utiles en matière de mobilisation des connaissances à un plus grand nombre de personnes au sein d'un public cible, et/ou de nouvelles cibles, augmentant ainsi leur rayonnement.
- Raffinement des connaissances et/ou des compétences des décideurs politiques et des praticiens.
- Amélioration de la santé des patients et/ou de la population, de la qualité de vie et/ou de saines habitudes individuelles, grâce à des changements dans les connaissances, les compétences, les attitudes et/ou les approches des praticiens.
- Changements, même minimes, dans les politiques ou pratiques, y compris l'amélioration de l'efficacité, de la disponibilité, de l'accessibilité ou de la qualité des services, qui se traduiraient par de meilleurs résultats en matière de santé.

Renseignements sur la subvention

La Fondation Brain Canada, par l'intermédiaire du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, en partenariat avec le Centre d'innovation sur la santé du cerveau et le vieillissement (CABHI), ont conjointement alloué 300 000 \$ CA à ce programme afin de financer jusqu'à quatre subventions d'une durée d'un (1) an, non renouvelable. **Le budget total de chacun des projets doit s'élever à 100 000 \$ CA; les candidats devant obtenir 25 % du financement auprès de commanditaires admissibles.**

Financement commandité

La Fondation Brain Canada versera 25 % et le CABHI versera 50 % du budget total du projet, soit un montant total de 75 000 \$ CA. Les 25 % restants (soit 25 000 \$ CA) doivent provenir d'une contribution en espèces issue de fonds non fédéraux obtenus par le candidat ; les contributions en nature ne sont pas admissibles à un financement de contrepartie dans le cadre de ce programme. Les commanditaires et les fonds associés feront l'objet d'un contrôle administratif pour confirmer qu'ils satisfont à toutes les exigences.

Les commanditaires admissibles comprennent, entre autres, les particuliers, les organismes de bienfaisance, les ministères et organismes des gouvernements provinciaux et/ou les entreprises qui ne reçoivent pas plus de 50 % de leur financement du gouvernement du Canada. Autrement, ceux-ci doivent prouver que les fonds qu'ils fourniront ne proviennent pas du gouvernement du Canada. Les commanditaires peuvent être membres de l'équipe et peuvent bénéficier des résultats du projet. Il ne

doit pas y avoir plus de deux commanditaires. Veuillez communiquer avec la Fondation Brain Canada s'il est nécessaire d'en avoir davantage pour atteindre le montant de contrepartie.

Nous enjoignons les demandeurs et les commanditaires à ouvrir le dialogue au tout début du processus de planification d'une demande.

Équité, diversité et inclusion

Il est bien établi que l'on favorise l'excellence, l'innovation et la créativité lorsqu'on accroît l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). Dans cet esprit, la Fondation Brain Canada et le CABHI se font un devoir de promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et encourage les candidats de parcours diversifiés à participer à ce concours. Cette démarche favorise l'expression de perspectives, d'approches et d'expériences diverses, y compris celles de groupes sous-représentés.

Admissibilité

- Les demandeurs ne peuvent déposer qu'une seule demande en tant que demandeur principal.
- Les activités de mobilisation des connaissances peuvent être liées à d'autres projets actuellement financés, mais sans les recouper. Il incombe au demandeur d'aviser la Fondation Brain Canada immédiatement si le projet devient admissible à une autre subvention pendant le processus de demande ou d'évaluation de cette possibilité de financement.
- Le demandeur principal doit être affilié à un établissement universitaire canadien admissible et y mener ses travaux pour toute la durée de la subvention. De plus, il doit être considéré comme un chercheur indépendant à temps plein au sein de son établissement. Il s'agit habituellement d'un poste de professeur adjoint, agrégé ou titulaire, c'est-à-dire : il peut lancer ou gérer des projets de recherche qui lui sont propres à titre de chercheur principal, il est responsable de la gestion de son laboratoire, il décide de l'utilisation des fonds ou des subventions de recherche, et peut superviser des stagiaires, le cas échéant, selon les politiques de son établissement. Les boursiers postdoctoraux, associés de recherche et membres auxiliaires du corps professoral ne sont pas admissibles à présenter une demande en tant que demandeur principal.
- L'équipe doit regrouper l'expertise nécessaire pour mener à bien le projet, y compris l'expérience et les compétences en matière d'élaboration et d'exécution du plan mobilisation des connaissances, la conception et la facilitation de la coproduction des résultats du projet, la maîtrise des notions de manière à bien appliquer les preuves scientifiques aux résultats du projet et l'évaluation de l'incidence du projet. Les équipes sont invitées à intégrer des stagiaires aux projets proposés, dans la mesure du possible.
- Les candidats doivent être en mesure de lancer le projet en mars 2027, date à laquelle le financement devrait débuter, et de mener à bien toutes les activités proposées au cours de la période de subvention. Une prolongation sans frais d'une **durée maximale de six mois** peut être demandée, sous réserve de l'accord de la Fondation Brain Canada et du CABHI.

Les projets suivants **ne sont pas** admissibles au financement :

- Celles qui visent à établir de nouvelles preuves scientifiques¹ (par exemple, les analyses systématiques, les projets dont la collecte de données requiert une approbation en matière d'éthique, etc.).

¹Un projet est réputé donner lieu à de nouvelles preuves scientifiques lorsqu'il propose d'utiliser des méthodologies scientifiques (par exemple, pour évaluer les résultats cliniques d'une intervention) et/ou lorsqu'il nécessite l'approbation d'un comité d'éthique de la recherche.

- Celles ayant trait au développement et/ou à la distribution d'un produit commercial.
- Celles axées principalement sur un événement ou une conférence, ou sur une série de rencontres visant à partager des résultats de recherche, notamment les réunions de recherche en personne ou virtuelles, les symposiums, les conférences, les présentations d'affiches, les conférences de type Ted Talk, Journée sur la Colline du Parlement, webinaires, etc.
- Celles qui comprennent des résultats universitaires traditionnels, tels que des publications scientifiques et/ou des affiches, ou des présentations lors de congrès.
- Celles qui visent à faire progresser un domaine de recherche en technologies sensibles, dans lequel les membres de l'équipe participant aux activités sont soutenus par une université, un institut de recherche ou un laboratoire lié à des entités militaires, de défense nationale ou de sécurité de l'État susceptibles de poser un risque pour la sécurité nationale du Canada ou affiliés à l'un de ces établissements, conformément à la [Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes](#) du Canada, ou reçoivent un financement ou un soutien en nature de la part de tels établissements.

Utilisation des fonds

Les fonds doivent servir à financer les coûts directs du projet de mobilisation des connaissances faisant l'objet de la subvention et doivent être liés directement au projet ou aux activités accomplies. Les fonds ne doivent pas servir à régler les dépenses engagées à l'extérieur du Canada.

Coûts admissibles

- Les salaires du personnel et des stagiaires, proportionnel au temps consacré au projet ;
- Les fournitures et le matériel ;
- Les services particuliers et les frais d'utilisation ;
- Les honoraires et frais de déplacement des parties prenantes et/ou des membres de l'équipe participant au projet et aux activités proposées, le cas échéant ;
- Les coûts liés à la diffusion des connaissances scientifiques et à leur application pratique (conception, production, édition, traduction, impression).
- L'entretien d'équipement essentiel et/ou l'achat d'équipement qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet.

Coûts non admissibles

- Le salaire du chercheur principal ou de tout chercheur titulaire d'un poste universitaire ou de recherche indépendant ;
- Les coûts liés au développement et/ou à la distribution de produits commerciaux, notamment les demandes de brevet, les marques de commerce, etc. ;
- Les fournitures de bureau générales ;
- Les frais généraux associés au projet ;
- Les coûts de la recherche ;
- Les congés sabbatiques, d'enseignement, de maternité ou parentaux.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les dépenses remboursables et non remboursables selon la Fondation Brain Canada et le CABHI dans le cadre de ce programme dans l'[Annexe : Lignes directrices sur les dépenses remboursables](#). À noter : ces listes ne sont pas exhaustives. Veuillez consulter la Fondation Brain Canada et le CABHI au sujet de toute autre dépense pour en déterminer l'admissibilité.

Critères d'évaluation

Les examinateurs se baseront sur les mêmes critères d'évaluation, à pondération égale, à l'étape de la demande détaillée :

Pertinence

- Le projet s'attaque à un obstacle majeur à l'application concrète des résultats de la recherche, ayant le potentiel de faire évoluer les politiques, la pratique ou les comportements individuels.
- Il existe une base suffisante de preuves scientifiques sur laquelle établir les activités et les résultats de mobilisation des connaissances proposés.
- La ou les méthodes d'engagement des parties prenantes proposées sont appropriées (par exemple, la collecte de données, l'analyse, l'engagement et la coproduction) et incluent un éventail de perspectives assez large pour garantir la pertinence et l'adoption des résultats du projet.

Faisabilité

- Le projet peut être mené à bien conformément à la portée, à l'échéancier et au budget proposés.
- Le plan de mobilisation des connaissances est bien conçu, détaillé et cohérent.
- Le projet a fait l'objet d'une analyse des risques potentiels et de mesures d'atténuation raisonnables pour en assurer le succès.
- Le demandeur principal et son équipe possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour accomplir le projet proposé.

Incidence potentielle

- Le projet proposé devrait générer une ou plusieurs retombées positives pour le ou les publics cibles, en traitant de la santé mentale et du bien-être émotionnel des personnes âgées et/ou de leurs partenaires de soins (proches aidants et prestataires de soins professionnels).
- Le projet proposé comporte des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs concrets et réalistes servant à évaluer le projet et à en mesurer l'incidence, et ce, en précisant la source des données.
- La conception du projet a fait l'objet d'au moins une consultation préliminaire avec les parties prenantes.
- Le projet proposé intègre de manière appropriée les considérations relatives à l'équité, la diversité et l'inclusion, le cas échéant.
- De plus, il a égard à la durabilité, notamment sa pertinence et ses retombées pérennes, au-delà de la durée du projet.

Calendrier

Lancement de l'appel de demandes	Semaine du 20 juillet 2026
Date limite de réception des formulaires d'inscription	17 h HE, le 15 septembre 2026
Invitation à présenter une demande détaillée	1 octobre 2026
Date limite de réception des demandes détaillées	17 h HE, le 27 octobre 2026
Annonce de la décision	Janvier 2027
Début du financement	Mars 2027

Comment présenter une demande

Veillez noter que les candidats doivent soumettre un formulaire d'inscription au programme de *Subventions de mobilisation des connaissances 2026 : Santé mentale des personnes âgées* afin d'être admissibles à présenter une demande détaillée. À l'issue d'un contrôle administratif interne et d'une évaluation de la pertinence du projet, les demandeurs admissibles seront invités à présenter une demande détaillée.

Tous les formulaires d'inscription et toutes les demandes détaillées doivent être présentés à l'aide de SmartSimple (https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp). Il est recommandé aux candidats qui utilisent SmartSimple pour la première fois de créer leur compte et de commencer leur demande dès que possible, afin de pouvoir contacter la Fondation Brain Canada bien avant la date limite de réception des formulaires d'inscription s'ils ont besoin d'aide. **Le demandeur principal a l'entière responsabilité de s'assurer que sa demande respecte les exigences et qu'elle est reçue avant la date limite décrite aux présentes. Les demandes présentées en retard seront rejetées.** La Fondation Brain Canada transmettra un accusé de réception du formulaire d'inscription et de la demande détaillée.

Formulaire d'inscription

Résumé du projet

- Titre du projet de mobilisation des connaissances
- Mots-clés décrivant le projet de mobilisation des connaissances (maximum de 10)
- Le ou les commanditaires prévus et montant de leur contribution respective
- Description du projet de mobilisation des connaissances proposé précisant le but global et la justification du projet, ainsi que la manière dont sa portée correspond à cette possibilité de financement (maximum de 300 mots).

Lettres d'appui - Commanditaire(s)

La demande doit être accompagnée d'une lettre d'appui (une page maximum par lettre) de chacun des commanditaires potentiels, jusqu'à un maximum de deux commanditaires. Il n'est pas nécessaire de joindre un engagement de financement formel à la lettre d'appui. Toutefois, dans sa lettre, chaque commanditaire doit témoigner de son intérêt envers le projet et du montant qu'il y consacrera.

Renseignements facultatifs

- Indiquer le nom et les coordonnées d'un maximum de trois (3) personnes au Canada ou de l'étranger qui ont la compétence en matière de mobilisation des connaissances et/ou de contenu lié à votre projet et qui ont la compétence pour évaluer la demande. Ces personnes ne doivent pas être en conflit d'intérêts.
- Indiquer le nom et les coordonnées des personnes auxquelles la demande ne devrait pas être transmise pour examen.

Attestation et signature

Le demandeur principal doit attester du consentement de tous les membres de l'équipe à leur inclusion dans la demande et ceux-ci autorisent le demandeur principal à représenter l'équipe tout au long du processus de demande. Le demandeur principal atteste en outre que ni lui-même ni aucun membre de son équipe n'est affilié à l'une des organisations de recherche nommées ni ne reçoit de financement ou de soutien en nature de l'un d'eux, en vertu de la [Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes](#) du gouvernement du Canada.

Demande détaillée

Les exigences de mise en forme de la demande détaillée sont les suivantes : papier de format lettre, marges d'au moins 1 pouce et textes à simple interligne utilisant la police Times New Roman 12 points ou Arial 11,5 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. D'autres polices et tailles peuvent être utilisées pour les tableaux, diagrammes, figures, graphiques et légendes uniquement, dans la mesure où elles sont lisibles avec un affichage à 100 %. **Les demandes reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées.**

Renseignements sur le demandeur

La Fondation Brain Canada a mis en place une enquête démographique, fondée sur le formulaire de déclaration volontaire des trois organismes, afin d'évaluer les progrès de ses programmes en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. L'enquête est transmise par courriel après l'étape de la demande détaillée. Les informations recueillies ne seront pas partagées sous une forme identifiable avec le public, les intervenants externes (par exemple : Santé Canada, le CABHI) ou les examinateurs, et n'auront aucune incidence sur l'évaluation des candidatures soumises. La Fondation Brain Canada peut partager ces informations, sous une forme anonymisée et agrégée, avec le public et les parties prenantes externes. Les réponses aux enquêtes sont entièrement anonymisées et agrégées afin de garantir la protection de l'identité de toute personne. Veuillez consulter la [Politique de confidentialité](#) de la Fondation Brain Canada.

Sommaire du projet

- Titre du projet de mobilisation des connaissances
- Mots-clés décrivant le projet de mobilisation des connaissances (maximum de 10)
- Le ou les commanditaires et montant de leur contribution respective
- Description du projet de mobilisation des connaissances proposé précisant le but global et la justification du projet, ainsi que la manière dont sa portée correspond à cette possibilité de financement (maximum de 300 mots). Veuillez contacter la Fondation Brain Canada si des changements substantiels sont nécessaires depuis l'étape du formulaire d'inscription, car les projets qui diffèrent de manière importante du formulaire d'inscription soumis peuvent devenir inadmissibles.

Sommaire des preuves scientifiques (maximum de 2 pages, excluant les références)

Résumé des preuves scientifiques qui feront l'objet du projet de mobilisation des connaissances. Se fonder sur vos propres recherches et le corpus scientifique actuel. Les références sont exclues du nombre maximum de pages et doivent être citées en annexe.

Proposition (maximum de 6 pages, incluant les figures, les tableaux et les légendes, mais excluant les références)

Le projet doit inclure les éléments ci-dessous dans le plan exhaustif de mobilisation des connaissances. La description doit inclure chacun des éléments cités ci-dessous (de a à h) liés les uns aux autres, si possible, pour un plan cohérent. Au fil du document, décrire les risques qui pourraient nuire à la réussite du projet ainsi que les mesures d'atténuation pour y remédier. Le cas échéant, décrire également en quoi le projet a égard aux considérations d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), notamment : i) la diversité au sein de l'équipe (p. ex. : les différentes expertises et expériences pertinentes au projet), ii) la sélection des publics et personnes cibles dans le processus de coproduction du projet, et iii) l'inclusion de perspectives

diverses (p. ex. : l'établissement d'une communication efficace qui favorise le respect mutuel et la confiance). Enfin, décrire tout accommodement qui pourrait être nécessaire, le cas échéant.

Éléments du plan de mobilisation des connaissances

- a) Objectif du projet et la manière dont il a été déterminé. Préciser la priorité ou le besoin des parties prenantes, la lacune, le motif ou autre aspect qui motive le choix de cet objectif.
- b) Décrire l'incidence à court, à moyen et à long terme des résultats du projet.
- c) Le ou les publics cibles visés par le projet. Expliquer pourquoi ce ou ces publics ont été ciblés en regard des retombées prévues du projet pour eux.
- d) Décrire les résultats ou les produits qui seront mis au point. En quoi sont-ils liés directement à l'atteinte de l'objectif ainsi qu'aux retombées à court, à moyen et à long terme ?
- e) Comment le ou les publics cibles seront-ils mobilisés ? Décrire la méthode de collecte, d'analyse et d'exploitation des données relative à leur participation de coproduction, y compris les raisons qui motivent ce choix. Résumer la contribution spécifique de tous les collaborateurs concernés (personnes de différentes disciplines, établissements universitaires et/ou organisations communautaires ou industrielles).
- f) Décrire le plan de dissémination, les réseaux et les stratégies qui seront utilisés pour diffuser le(s) résultat(s) du projet auprès du ou des publics cibles. Quelle forme prendra la participation des publics cibles en vue de guider et d'élaborer la meilleure approche ?
- g) Comment le ou les partenaires clés contribuent-ils à la réussite du projet, au-delà de leur soutien financier ou de leurs autres ressources ? Par exemple, à quelles fins utiliseront-ils leurs réseaux pour atteindre les publics cibles ? Pour la dissémination ? Pour la mise en œuvre ? Comment aideront-ils à réaliser l'objectif et ses retombées ?
- h) Décrire à quoi ressemble une mise en œuvre réussie des résultats de la recherche. Que feront les utilisateurs de ces nouvelles connaissances ? En ce qui concerne la durabilité, comment sa mise en œuvre sera-t-elle favorisée par rapport à la durée et au budget du projet, voire au-delà de son échéance ?

Plan d'évaluation

Incluez un ensemble d'indicateurs pertinents qui serviront à évaluer le projet, en incluant le nom, sa définition et la source des données pour chaque indicateur. Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée. Tous les indicateurs doivent être formulés soigneusement de manière à ce que les données, en particulier celles relatives aux retombées, puissent être directement attribuées au projet financé. Les demandeurs retenus devront communiquer sur ces indicateurs à la Fondation Brain Canada et le CABHI.

Calendrier et jalons prévus

Décrire les activités principales liées au projet ainsi que leur échéancier d'exécution. Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée.

Canevas R2I (Research to Impact)

Veuillez téléverser votre canevas R2I dûment rempli. Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée. Les candidats sont invités à consulter le [Guide de mobilisation des connaissances](#) de la Fondation Brain Canada lorsqu'ils remplissent l'outil de planification du canevas R2I et la demande.

Renseignements sur les membres de l'équipe

Fournir le titre, l'affiliation (le cas échéant), l'expertise, la description du rôle et de la contribution de chaque membre de l'équipe du projet. Donner assez d'information pour démontrer que l'équipe réunit les compétences clés requises, notamment en matière de mobilisation des connaissances, pour bien gérer et mener à bien le projet.

Fournir la notice biographique (maximum de 5 pages, un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée) du demandeur principal et de tout autre membre universitaire de l'équipe, ainsi que du personnel de mobilisation des connaissances.

Budget

Fournir les éléments suivants :

- Un **budget** indiquant les coûts de chaque catégorie de dépenses pour la durée du projet. Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée.
- Un **justificatif écrit**, maximum d'une page, décrivant les coûts anticipés pour chacune des catégories de dépense. Veuillez fournir assez de renseignements pour permettre aux examinateurs d'évaluer la pertinence de la répartition des coûts.

Liste de vérification administrative et lettre d'engagement - Commanditaire(s)

Avant la date limite de la demande détaillée, le demandeur principal doit obtenir de chaque commanditaire une **lettre d'engagement** officielle et une **liste de vérification administrative** dûment remplie. Il ne doit pas y avoir plus de deux commanditaires. Veuillez communiquer avec la Fondation Brain Canada s'il est nécessaire d'en avoir davantage pour atteindre le montant de contrepartie.

Il est entendu que cet engagement est conditionnel à la recommandation du financement de la demande et à la disponibilité des fonds de contrepartie de la Fondation Brain Canada et le CABHI. Si ces conditions sont respectées, le ou les commanditaires peut/peuvent être amenés à signer une entente, conformément à la lettre d'engagement et aux modalités de financement de la Fondation Brain Canada. **Les commanditaires doivent s'engager à fournir les fonds et renoncer à toute condition qui y est rattachée (p. ex. : liée à la future collecte de fonds) au moment de signer l'entente de cofinancement et au début de la subvention en mars 2027.**

Liste de vérification administrative

La Fondation Brain Canada et le CABHI demande aux commanditaires liés aux demandes ayant atteint le stade de la demande détaillée de confirmer qu'ils ont pris connaissance du calendrier et des exigences des *Subventions de mobilisation des connaissances 2026 : Santé mentale des personnes âgées*, et ce, dans le but d'accélérer la signature des ententes le moment venu d'annoncer les lauréats.

La liste peut être téléchargée [ici](#) et sera aussi accessible par le biais du système de gestion des subventions de la Fondation Brain Canada à l'étape de la demande détaillée.

Lettre d'engagement

Chaque lettre d'engagement (une page maximum par lettre) doit clairement préciser :

- L'importance que revêt le projet pour le commanditaire, l'utilisation qui sera faite des résultats et les retombées potentielles du projet.

- Le montant exact du financement non fédéral qui sera consacré au projet.
- Une déclaration de tout conflit d'intérêts, réel ou apparent.

Il incombe au demandeur principal de s'assurer que la ou les lettres répondent aux critères précités. Toute autre lettre d'appui sera refusée.

Attestation et signatures

Le demandeur doit veiller à obtenir et à présenter les signatures en temps opportun.

- Signature du demandeur principal
- Signature du responsable d'établissement : La demande doit être signée par le responsable de l'établissement dans lequel le demandeur principal mènera le projet.

Processus d'examen

Formulaire d'inscription

Les formulaires d'inscription ayant été remis à l'intérieur des délais impartis feront l'objet d'une évaluation de leur admissibilité et pertinence de la part de la Fondation Brain Canada et le CABHI. Les demandeurs seront informés de cette évaluation de leur proposition. Les demandeurs admissibles seront invités à présenter une demande détaillée et ceux qui ne sont pas admissibles seront retirés du concours.

Demandes détaillées

Un comité d'évaluation externe formé d'experts en mobilisation des connaissances et de contenu examinera les demandes remises à l'intérieur des délais impartis. L'examen sera basé sur les critères d'évaluation établis. Des examinateurs supplémentaires pourraient être appelés à évaluer la demande, selon la nature des demandes en question. La Fondation Brain Canada et le CABHI auront égard aux conflits d'intérêts et autres considérations pertinentes pour garantir l'équilibre du comité.

Le comité d'évaluation discutera des candidatures ayant reçu les scores les plus élevés. Le comité recommandera à la Fondation Brain Canada et le CABHI les demandes ayant reçu un score élevé. Les demandeurs recevront des commentaires écrits des évaluateurs dont l'anonymat sera préservé. Les demandeurs recevront aussi un compte rendu si leur demande a fait l'objet d'une discussion par les membres du comité d'évaluation. Le financement sera alloué aux demandes par ordre décroissant de mérite, jusqu'à ce que les fonds dédiés soient épuisés, ou que toutes les demandes recommandées soient financées. L'évaluation de la demande détaillée par le comité d'évaluation est sans appel.

Confidentialité et propriété

La Fondation Brain Canada et le CABHI conserveront tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement et seuls les examinateurs, les membres du comité d'évaluation et les observateurs qui ont signé l'entente de confidentialité auront accès à ces documents. Les bénéficiaires des subventions reconnaissent que la Fondation Brain Canada et le CABHI auront un accès conjoint à tous les documents fournis dans le cadre de ce programme, y compris les rapports d'étape et les rapports financiers. La Fondation Brain Canada et le CABHI auront le droit de diffuser les résultats des projets financés, tels qu'ils figurent dans les rapports qui leur seront remis, à l'exception de toute information désignée comme confidentielle par le bénéficiaire.

La Fondation Brain Canada et le CABHI ne réclament aucun droit sur la propriété intellectuelle des résultats des projets qu'elle finance, et elle s'attend à ce que la propriété intellectuelle générée grâce au

financement soit mise au point et distribuée selon les politiques des établissements où se déroulent les projets.

Intelligence artificielle

Le demandeur principal est tenu de veiller à ce que les renseignements figurant dans sa demande soient exacts et complets, et que toutes les sources soient dûment mentionnées et référencées. Veuillez vous reporter aux [Lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'élaboration et l'évaluation des propositions de recherche](#) pour en savoir plus.

Communications

Les titulaires d'une subvention octroyée dans le cadre du programme *Subventions de mobilisation des connaissances 2026 : Santé mentale des personnes âgées* doivent faire de leur mieux pour participer aux événements organisés par la Fondation Brain Canada et le CABHI, et pour présenter leurs projets, le cas échéant, afin de démontrer les implications et l'importance de leurs travaux.

Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette possibilité de financement, veuillez écrire à la Fondation Brain Canada à l'adresse programs@braincanada.ca.

Règles et obligations supplémentaires

La Fondation Brain Canada et le CABHI se réservent le droit, à tout moment et sans engager leur responsabilité, de modifier, de changer ou d'annuler les modalités du présent document d'appel de demandes et celles du programme. La Fondation Brain Canada et le CABHI se réservent le droit de refuser toute demande soumise en vertu de ce programme. La décision finale d'admissibilité relève exclusivement de la Fondation Brain Canada et du CABHI, en fonction des fonds disponibles.

La Fondation Brain Canada et le CABHI peuvent mettre fin aux négociations ou inviter un autre candidat (selon l'ordre de classement) à entamer des négociations si aucune entente de financement n'est signée dans un délai raisonnable (qui sera déterminé exclusivement par la Fondation Brain Canada et le CABHI).

Glossaire :

Les définitions ci-dessous décrivent le sens général des termes employés aux présentes. Les activités et résultats admissibles associés à la mobilisation des connaissances doivent correspondre aux paramètres établis dans le présent appel de demandes.

Un **résultat** est défini comme un produit découlant du processus entrepris au cours d'activités de mobilisation des connaissances. Par exemple, les résultats incluent des produits et des services, des publications et des ressources, des formations, des approches et des méthodes, le tout fondé sur des données probantes.

La **dissémination** est l'acte ou le processus de diffusion des produits des connaissances auprès de publics cibles.

La **mise en œuvre** désigne le processus d'exploitation ou d'intégration des résultats de recherche, notamment les découvertes, le produit des connaissances ou les interventions dans un contexte donné. La mise en œuvre comporte trois phases : avant la mise en œuvre, la mise en œuvre et la durabilité.

L'**engagement des parties prenantes**² désigne l'invitation délibérée de parties prenantes, les interactions avec celles-ci ainsi que la collecte de données probantes auprès d'elles en vue de coproduire des résultats dans le cadre du projet proposé, et ce, en mettant l'accent sur la diversité des perspectives et la qualité des interactions, y compris la communication et la confiance.

La **durabilité** est la mesure dans laquelle une intervention ou un produit fondé sur des données probantes offre les bénéfices escomptés sur une période prolongée, lorsqu'il n'y a plus de soutien extérieur de la part de l'organisme de financement. La durabilité représente aussi la troisième phase de la mise en œuvre.

Une **évaluation** désigne l'examen périodique et objectif d'un projet, d'une politique ou d'un programme planifié, en cours ou achevé. Leur nature peut être formative ou sommative. Une évaluation vise à répondre à des questions précises, souvent liées à la conception, à la mise en œuvre ou aux résultats.

² L'expression « Interest-holders » a été suggérée comme terme alternatif; voir Akl, E.A., J. Khabsa, J. Petkovic, et al. (2024). "Interest-holders": a new term to replace "stakeholders" in the context of health research and policy. *Cochrane Evidence Synthesis and Methods*, 2:e700007. Accessible depuis : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/cesm.70007>

Annexe : Lignes directrices sur les dépenses remboursables

PRINCIPES :

1. **Utilisation efficace et éthique des fonds :** Tous les fonds doivent être utilisés efficacement et de façon économique, conformément aux principes d'une gestion éthique des fonds publics.
2. **Coûts directs du projet :** Les fonds sont alloués exclusivement aux coûts directs et à la réalisation des objectifs du projet subventionné. En général, les dépenses existantes d'exploitation et de personnel ne sont pas couvertes, à moins qu'elles ne puissent être clairement désignées et directement imputées au projet.
3. **Coûts indirects et frais généraux :** Les coûts indirects, tels que les locaux, les services publics de base, l'entretien du matériel de bureau, les frais administratifs, les assurances et les appareils de communication de base (p. ex. téléphones, ordinateurs, télécopieurs), relèvent de la responsabilité de l'organisation d'accueil. Ces coûts sont liés au fonctionnement général de l'organisation d'accueil et ne peuvent pas être facturés comme dépenses directes du projet. Les frais fixes pour les coûts administratifs et d'entreprise (frais généraux indirects) ou les allocations basées sur un pourcentage ne sont pas remboursables.
4. **Frais de déplacement :** Tous les déplacements doivent être effectués en optant pour les solutions les plus pratiques et les plus économiques. Si un voyage en avion s'avère nécessaire, seuls les billets en classe économique sont remboursables. Tous les plans de déplacement doivent être préapprouvés par écrit par le CABHI et la Fondation Brain Canada, et les dépenses doivent être conformes à la [Directive sur les voyages](#) du Conseil national mixte, comme détaillée dans le budget du projet.
5. **Coûts liés à la préparation :** Les coûts liés à la préparation du site, aux travaux préliminaires ou aux essais de préparation du produit sont limités à un maximum de 20 % du coût total du projet. Dans certaines circonstances liées à un projet, le CABHI peut accorder des dérogations à ces restrictions.
6. **Décision ultime relative aux dépenses :** Le CABHI et la Fondation Brain Canada sont responsables de la décision ultime quant à l'admissibilité des dépenses.

DÉPENSES REMBOURSABLES :

Les dépenses remboursables s'entendent du montant en dollars des dépenses réelles et vérifiables engagées par l'organisation d'accueil, qui sont directement imputables au projet et nécessaires à sa réalisation, conformément aux activités prévues dans la charte du projet. Ces dépenses admissibles sont engagées et comptabilisées par l'organisation d'accueil à compter de la date de début du projet et jusqu'à la date de fin inclusivement. Les dépenses remboursables s'entendent nettes des crédits de TVH applicables et des autres remboursements, crédits ou ristournes que l'organisation d'accueil a reçus, recevra ou s'attend à recevoir. Pour être jugées remboursables, les dépenses qui ne figurent pas dans les catégories ci-dessous doivent faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de la part du CABHI et de la Fondation Brain Canada.

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Dépenses remboursables	Dépenses non remboursables
✓ Rémunération directe : Le financement peut couvrir les salaires et les avantages sociaux du personnel en poste, des nouvelles recrues (permanentes ou temporaires) et du personnel d'autres organisations affecté au projet. Cela comprend les personnes sous contrat de travail et les coûts associés pour remplacer ou combler le personnel clinique ou de première ligne sur le site de l'essai dédié au projet. ✓ Temps consacré directement au projet : Les dépenses liées aux salaires, aux rémunérations et aux avantages sociaux ne peuvent être prises en compte que pour la portion du temps que les employés consacrent directement au projet. Les candidats doivent tenir à jour des feuilles de temps précises ou tout autre registre approprié attestant de la participation directe de tout le personnel au projet.	✗ Rémunération indirecte : Les salaires, les avantages sociaux et les honoraires payés qui ne sont pas liés à la réalisation du projet, tels que les prestations prolongées non comprises dans les régimes d'avantages sociaux collectifs des salariés en vertu de la convention collective ou de la lettre d'embauche, la rémunération en fonction du rendement, les primes, les indemnités de départ, de séparation, de cessation d'emploi ou de licenciement, le congé de maternité (y compris les suppléments, soit la partie non couverte par l'assurance-emploi) et l'indemnisation pendant une absence prolongée. ✗ Salaires et honoraires de consultation : Les salaires ou les honoraires de consultation de tout chercheur occupant un poste universitaire ou de recherche indépendant. Les honoraires de consultation des autres membres du personnel, y compris les employés et les stagiaires, ne peuvent excéder leur taux de salaire habituel. ✗ Primes salariales : Les salaires payés aux tarifs de consultation ou ceux qui dépassent la juste valeur marchande au sein du secteur sans but lucratif. ✗ Élaboration de propositions : Les frais liés à l'élaboration des demandes de financement adressées au CABHI et à la Fondation Brain Canada.

SOUTIEN ADMINISTRATIF ET D'ENTREPRISE

Dépenses remboursables	Dépenses non remboursables
✓ Coûts directs et supplémentaires : Les dépenses uniques, directement attribuables au soutien du projet et pour lesquelles une justification adéquate est requise. Les dépenses de l'entreprise feront l'objet d'un examen minutieux de la part du CABHI et de la Fondation Brain Canada et sont assujetties à leur approbation.	✗ Frais généraux : Les frais fixes pour les coûts administratifs et d'entreprise (frais généraux indirects) ou les allocations basées sur un pourcentage ne sont pas remboursables.

DÉPLACEMENT ET HÉBERGEMENT

Dépenses remboursables	Dépenses non remboursables
✓ Frais de déplacement et de subsistance : y compris les dépenses raisonnables engagées à titre personnel dans le cadre des travaux sur le terrain et des activités de diffusion, sont couvertes. Les frais de déplacement en voiture peuvent être remboursés aux taux établis par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Toutes les dépenses doivent être conformes à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte. ✓ Tout déplacement doit être préalablement approuvé par écrit par le CABHI et la Fondation Brain Canada, soit par l'intermédiaire d'une charte de projet, soit par l'intermédiaire d'un plan de déplacement lié au projet.	✗ Frais non liés au projet et frais personnels : Les dépenses liées aux repas et à l'hébergement qui ne sont pas liées au projet, y compris celles liées à l'alcool et aux loisirs personnels. ✗ Remboursement des billets d'avion : Le remboursement des billets d'avion obtenus avec des points accumulés dans le cadre de programmes de fidélité personnels. ✗ Frais de transport quotidien : Les frais de transport entre le domicile et le lieu de travail.

CHARGES D'EXPLOITATION

Dépenses remboursables	Dépenses non remboursables
✓ Fournitures et matériel directs : Les coûts des fournitures et du matériel désignés et utilisés exclusivement pour le projet, calculés au prorata de la durée de celui-ci. ✓ Services professionnels et techniques : Les coûts liés à des services, tels que la consultation, le soutien technique, la traduction, ainsi que les frais juridiques et comptables différentiels fournis par des professionnels. ✓ Recrutement des participants : Comprend les dépenses liées au recrutement et à la participation des sujets (participants). ✓ Coûts de mise en œuvre du matériel technologique : Les coûts liés à la mise en œuvre, à l'installation et à la configuration du matériel et des logiciels sont pris en charge s'ils sont indispensables au projet et ne sont pas habituellement fournis par l'organisation d'accueil. Cela comprend les téléphones cellulaires et les tablettes nécessaires à la	✗ Coûts indirects : Les coûts qui ne sont pas directement liés aux livrables ni aux étapes clés propres au projet. ✗ Frais personnels : Les dépenses de nature personnelle. ✗ Reconnaissance du personnel : Les dépenses liées à la reconnaissance du personnel et à ses récompenses. ✗ Repas, divertissements et cadeaux : Les frais liés aux divertissements, aux cadeaux ou aux boissons alcoolisées, y compris les frais d'accueil pour les réunions auxquelles seul le personnel affecté au projet participe. ✗ Activités de lobbying : Les dépenses liées au lobbying ou aux activités relevant des relations avec les pouvoirs publics. ✗ Taxes : Toutes les dépenses liées aux taxes, y compris les taxes de vente, les déclarations de revenus et l'impôt sur le revenu.

Dépenses remboursables	Dépenses non remboursables
collecte de données et à la sécurité du personnel. ✓ Frais de logiciels et de TI : Les dépenses liées aux licences de logiciels et aux frais mensuels d'accès à Internet sont remboursables lorsque ces services sont nécessaires au projet et ne sont généralement pas fournis par l'organisation d'accueil. ✓ Équipement accessoire : Les coûts liés à l'acquisition ou à l'utilisation d'équipement accessoire, tels que des ordinateurs et du matériel informatique, sont calculés au prorata de la durée du projet et plafonnés à 20 % du financement. ✓ Formation et acquisition de compétences : Les dépenses liées à la formation du personnel, notamment celles qui concernent de nouvelles techniques indispensables à l'exercice des fonctions dans le cadre du projet. ✓ Dépenses liées à la sécurité : Les dépenses liées aux mesures de sécurité pendant les travaux pratiques, comme l'équipement de protection et les vaccins, constituent des dépenses remboursables. ✓ Réunions, espaces et événements : Les dépenses liées à l'organisation et à la tenue de réunions et d'événements, ainsi qu'à la location d'espaces de travail ou de laboratoires propres au projet. Les frais élevés de traiteur ne sont pas admissibles, bien que ceux d'un service de traiteur raisonnable (p. ex. légers rafraîchissements) le sont. ✓ Mobilisation des connaissances : Les dépenses liées à la diffusion des résultats, notamment les coûts relatifs à l'organisation de séminaires et d'ateliers, à la création d'affiches et d'autres supports de diffusion des connaissances et à la mise à jour de sites Web.	✗ Coûts d'élaboration de propositions : Les honoraires liés aux services conseils, juridiques et comptables engagés lors de la préparation de la proposition. ✗ Amendes et pénalités : Toutes les amendes ou pénalités encourues. ✗ Services publics : Les coûts associés aux services publics de base. ✗ Dons et écart d'acquisition : Les dépenses ou les dons liés à l'écart d'acquisition et autres actifs incorporels, tels que la propriété intellectuelle, y compris les licences et brevets. ✗ Coûts d'opportunité : Les pertes subies pour n'avoir pas participé à d'autres activités profitables en raison de la participation au projet. ✗ Réductions et pertes : Les réductions habituelles, frais d'intérêt, pertes sur investissements, créances irrécouvrables, pertes subies dans le cadre d'autres projets ou contrats, et mesures de recouvrement connexes. ✗ Dépense d'investissement : Les dépenses liées aux immobilisations corporelles, telles que l'achat ou la location de terrains, de bâtiments, de véhicules et d'infrastructures, y compris l'amortissement de ces actifs. Les articles uniques dont le prix est supérieur à 9 999 \$ ne sont pas remboursables. ✗ Coûts déraisonnables : Tous les coûts qui ne peuvent être jugés raisonnables selon la nature du projet et des mandats de financement du CABHI et de la Fondation Brain Canada.